



Procédure Admission Post-Bac

Ce jeudi 23 juin, une partie des 721 000 lycéens préinscrits sur le portail Admission post-bac en vue de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur devront faire face une seconde fois à un dilemme : accepter ou non la seule proposition qui leur sera faite par le système admission-postbac. L'Icam a expliqué dans la presse qu'il est souhaitable et possible de faire évoluer le traitement des informations transmises aux lycéens par Admission Post Bac (et en particulier dans Le Monde du 13 avril 2011). Aujourd'hui, l'Icam formule le vœu qu'en 2012 ce système centralisé de gestion des préinscriptions dans les études supérieures évolue pour permettre à tous ces lycéens de se retrouver dans une situation de véritable choix et non de dilemme. Une liberté de choix ne bloquerait pas plus de places, au fur et à mesure des décisions des lycéens, que dans le système de vœux actuel.

Voici ce que nous proposons concrètement:

- > Maintenir le classement des vœux d'orientation avant le 31 mai, dans la limite actuelle de 36 formations.
- > Afficher début juin les décisions prises par les services recrutement de toutes les formations demandées : admis, liste complémentaire ou non admis.
- > Offrir une première alternative : soit le lycéen accepte définitivement l'une des admissions, soit il classe 4 à 5 formations pour lesquelles il a été admis ou placé en liste d'attente.
- > Afficher à nouveau les décisions prises par les services recrutement de toutes les formations demandées : admis, liste complémentaire ou non admis.
- > Offrir une seconde alternative : soit le lycéen accepte définitivement l'une des admissions, soit il maintient 2 ou 3 formations pour lesquelles il a été admis ou placé en liste d'attente ; à ce stade, un nombre limité de lycéens restera positionné sur un nombre très limité de formations, permettant ainsi au système de converger rapidement.
- > Le système laisse ainsi chaque lycéen choisir et décider.

Nous voulons rappeler la position de l'Icam sur le mode de fonctionnement actuel du portail admission-postbac : ordonner des vœux ne revient pas à faire un choix libre et consenti. Se laisser piloter par ses vœux, c'est espérer en une promesse, celle d'être admis, et devoir gérer ensuite éventuellement sa déception. Choisir c'est préférer une option réelle parmi toutes celles qui sont possible. C'est accepter positivement cette option et en abandonner d'autres.

L'Icam, comme bon nombre d'établissements, souhaite recruter et former des femmes et des hommes acteurs dans leur choix, auteurs de leurs projets professionnels et personnels.

POUR LIRE
L'ARGUMENTAIRE
DÉTAILLÉ DE
L'ICAM
rendez-vous sur
www.icam.fr